

**Réponse de la Municipalité**

**à l'interpellation de Mme Alice Genoud et consorts  
déposée le 13 juin 2017**

**« Le LEB enterré, que deviendra l'avenue d'Echallens ? »**

**Rappel de l'interpellation**

*« Le projet de tunnel du LEB est à bout touchant. Après l'adoption le 6 décembre dernier par le Conseil fédéral de l'arrêté fédéral concernant le financement du LEB, c'est au tour du Canton d'avoir accordé son feu vert le 23 mai dernier.*

*La réalisation du tunnel sous l'avenue d'Echallens annonce un prochain chantier crucial pour l'Ouest de la Ville, avec la requalification entière de cette dernière. Cette artère, dont la triste réputation accidentogène n'est plus à faire, notamment ces dernières années, va pouvoir être repensée pour la sécurité et le confort de tous les usagers. Et ce notamment pour les pendulaires, qui gagneront en sus les bus à haut niveau de service qui sont prévus à moyen terme sur la ligne de l'actuel 9, passant donc par l'avenue d'Echallens entre Chauderon et Montétan.*

*Seulement voilà, cette avenue est aujourd'hui non seulement devenue un axe routier important pour la desserte ouest-est de la Ville de Lausanne mais aussi une route de transit très utilisée par les piétons et les vélos de tout l'ouest de l'agglomération.*

*Les bouleversements qui vont profondément métamorphoser cette importante avenue amènent les interpellateurs à poser les questions suivantes à la Municipalité. Nous remercions d'avance la Municipalité pour ses réponses. »*

**Préambule**

La mise en souterrain du LEB entre Chauderon et Union-Prilly, envisagée de longue date, est désormais une réalité, avec une intégration prévue pour fin 2020. En effet, après l'approbation des plans par l'Office fédéral des transports (OFT), l'adoption des financements par la Confédération et le Canton et la levée de l'effet suspensif lié au recours d'un dernier opposant par le Tribunal administratif fédéral (TAF), les travaux ont démarré en été 2017.

Dans l'intervalle, la Ville a réalisé des mesures de sécurisation et de sensibilisation sur l'avenue d'Echallens afin d'améliorer la situation des usagers interagissant avec les flux de circulation des bus, du train et de la circulation automobile. Un audit de sécurité a permis d'identifier et de réaliser, dans cet environnement à la fois piéton, routier et ferroviaire, les aménagements complémentaires suivants afin de renforcer la sécurité de l'ensemble des modes de déplacement :

- l'arrêt Saint-Paul de la ligne n° 29 des tl, direction centre-ville, a été relocalisé dans la contre-allée en vue d'une adaptation de la desserte et d'un tracé plus naturel, plus direct et plus lisible vers le centre-ville ;
- un nouveau guidage des vélos et la pose d'ici à la fin de l'automne d'un système technique permettant de franchir sans risque de chute la zone de croisement avec les rails du train permettra d'améliorer la sécurité des cyclistes au carrefour de Montétan ;
- quatre passages pour piétons sont désormais régulés au moyen de feux entre le carrefour de Montétan et la trémie de Chauderon et des signaux lumineux avertissent les usagers du passage du LEB à l'entrée des deux contre-allées ;
- un îlot séparateur des sens de circulation a été construit au droit de la contre-allée est et les marquages au sol ont été renforcés pour matérialiser la présence du train.

Le tunnel du LEB doit permettre non seulement de développer la ligne en termes d'offre de transport (cadences notamment) en lien avec les développements urbanistiques, mais également d'améliorer la sécurité des usagers de l'avenue d'Echallens dans un environnement urbain actuellement inadapté à la circulation d'un chemin de fer à simple voie sur une route.

La construction du nouveau tunnel est l'occasion de repenser l'aménagement de l'avenue d'Echallens en réorganisant la voirie et en privilégiant les bus et la mobilité douce, tout en valorisant l'espace public de cette centralité de quartier. Le tronçon entre Montétan et Chauderon constitue l'un des maillons de la future ligne t2 reliant Bussigny à Lutry, Bus à haut niveau de service, qui constitue un axe important de la structure du réseau des Axes forts de transports publics (AFTPU). Ce tronçon de l'avenue d'Echallens figure parmi les mesures retenues pour une demande de cofinancement fédéral, inscrite à l'horizon B (2023-2026) du Projet d'agglomération Lausanne-Morges de troisième génération révisé (PALM 2016).

### **Réponses aux questions posées**

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

**Question 1 : Est-ce que la Municipalité sait combien de voitures, vélos et piétons transitent chaque jour par l'avenue d'Echallens et dans les axes rejoignant cette dernière ?**

Des comptages ont été réalisés en 2014 sur le tronçon de l'avenue d'Echallens compris entre Chauderon et Montétan, soit à l'est du chemin des Clochetons. Il y a été recensé un trafic journalier moyen (TJM) de 10'800 véh. / jour et une part de vélos d'environ 5%, soit 550 vélos les jours ouvrables. Cette valeur est la plus élevée du secteur « cordon centre-ville ». Le nombre de piétons traversant ce tronçon est de l'ordre de 450 à 700 aux heures de pointe. Le nombre de voyageurs en transports collectifs monte à près de 14'000 passagers / jour, dont la moitié sur la ligne n° 9 et l'autre sur le LEB. Ainsi, ces données tendent à démontrer l'importance de l'avenue d'Echallens dans le réseau de mobilité lausannois et également son potentiel de requalification des espaces publics.

Concernant les axes débouchant sur l'avenue d'Echallens, seul le réseau principal a fait l'objet de comptages réguliers par Lausanne Région, avec les résultats suivants (TJM) :

- avenue de Morges 10'700 véh. / jour ;
- avenue F.- Recordon 8'900 véh. / jour ;
- chemin de Montétan 8'000 véh. / jour.

Ces valeurs comprennent le trafic de transit, mais également celui en relation avec les nombreuses activités dans ce secteur (habitat, commerces, cabinets médicaux, etc.).

**Question 2 : Des scénarii ont-ils déjà été faits pour la requalification de l'avenue d'Echallens et notamment quant à la cohabitation des différents modes de transports en surface ?**

Une étude a été confiée en 2015 à un bureau spécialisé en transports sur l'avenue d'Echallens, entre les arrêts « Valency » et « Boston » de l'actuelle ligne t1 n° 9, pour établir un diagnostic multimodal et cibler les mesures de réaménagement nécessaires et rendues possibles par la mise en souterrain du LEB à l'horizon fin 2020. Un groupe de suivi comprenant des représentants des t1, du Canton et de la Ville a permis de dégager quelques pistes intéressantes.

A ce stade, la Municipalité n'est pas en mesure de donner des précisions quant aux variantes d'aménagement à développer dans le cadre du futur projet de requalification à proprement parler. Toutefois, les scénarii à venir devront prendre en compte les résultats de cette étude ainsi que les objectifs du Plan directeur communal en matière de mobilité durable et de qualité des espaces publics. Ainsi, la Municipalité sera attentive à ce que les espaces requalifiés répondent non seulement aux objectifs de progression des transports publics ainsi que de confort et de sécurité pour la mobilité douce, mais également de qualité de vie pour les riverains de cette centralité de quartier.

**Question 3 : Est-ce qu'une concertation des usagers et des voisins a été prévue pour calibrer le réaménagement de cette artère ?**

Comme pour tout projet d'aménagement majeur, la Municipalité souhaite associer la population, les associations, les commerçants et les usagers de manière générale. A ce stade, le type de concertation

n'a pas encore été défini. Une démarche adaptée à la problématique du secteur sera proposée en temps voulu.

**Question 4 : Quelle est l'échéance prévue pour la requalification ?**

Les travaux d'aménagement débiteront au mieux à l'issue de la mise en service du tunnel du LEB prévue à fin 2020, l'exploitation du train devant jusque-là être assurée en surface. Trois étapes sont prévues à ce stade. La première, financée par le LEB, consistera à enlever les rails et à combler la trémie ferroviaire.

La Municipalité accompagnera ces travaux de mesures légères qui permettront, le cas échéant, de tester les usages futurs de l'avenue et de nourrir le projet de requalification. Cette dernière étant inscrite en liste B du PALM 2016, sa réalisation pourra prétendre à un cofinancement fédéral pour une réalisation à l'horizon 2023 – 2026. Un montant de CHF 16 millions est inscrit à cet effet au plan des investissements.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Madame l'interpellatrice.

*Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 26 octobre 2017.*

Au nom de la Municipalité

Le syndic :  
Grégoire Junod

Le secrétaire :  
Simon Affolter

